

COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 8 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 01/09/2014

ORDRE DU JOUR N°1 : Modification du temps de travail de postes à temps non complet.

VU la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accepter la modification horaire précitée ,
- D'accepter la création de 4 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet, créés initialement pour une durée de 28h43 par semaine, à 31h26 par semaine,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et inscrit les sommes au budget.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ORDRE DE JOUR N°2 : AIDE FINANCIERE N°1

Monsieur le Vice-président expose la situation d'une famille.

le conseil d'administration décide de prendre en charge :

- 30% du montant de la facture des Pompes Funèbres « Prestige », présentée, d'un montant total de 3 501.18€ ; Soit une aide financière du CCAS de 1 050.35€, somme qui sera directement versée à la Société des Pompes Funèbres « Prestige » de Portet-sur-Garonne.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR N°3 : AIDE FINANCIERE N°2

Monsieur le Vice-président expose la situation d'une famille.

le conseil d'administration décide de prendre en compte le changement de situation de la famille et ainsi de lui appliquer à partir de la Période 2 de l'année scolaire 2014 une facturation correspondante à la Tranche de tarif n°2 pour les factures d'ALAE et d'ALSH.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°4 : AIDE FINANCIERE N°3

Monsieur le Vice-président expose la situation du demandeur.
le conseil d'administration décide :

- d'accorder un prêt sans intérêt au demandeur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Montant du prêt : 600.00€
Remboursement : échéance mensuelle de 30.00€
Durée : 20 mois à compter du 1^{er} octobre 2014.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°5 : AIDE FINANCIERE N°4

Monsieur le Vice-président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration décide de prendre en charge :

- Le règlement de factures de l'ALAE d'un montant de 42.12€ et 27.20€ ;
- Le règlement de la facture de restauration scolaire de Septembre 2014, d'un montant de 23.07€ ; somme que le CCAS règlera directement à la communauté de communes AXE SUD.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR N°6 : AIDE FINANCIERE N°5

Monsieur le Vice-président expose la situation d'une famille.
le conseil d'administration décide de prendre en charge la moitié de la valeur totale des factures présentées, soit la somme de 81, 28 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.